



REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT DU CALVADOS
SYNDICAT DES EAUX DU BOCAGE VIROIS**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

Séance du Mercredi 13 NOVEMBRE 2024

**AFFAIRES GENERALES
MODIFICATION DE la Délibération n° 76/2024 – Acquisition de véhicules et engins
– Lancement d'un marché
Délibération n°86/2024**

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 05 novembre dernier puisque seulement 22 délégués étaient présents sur les 49 dont le Comité Syndical est composé, le Comité Syndical n'a pas pu valablement délibérer et une seconde convocation pour le 13 novembre 2024, reprenant le même ordre du jour a été adressée aux délégués syndicaux.

Date de 2 ^{ème} convocation des Délégués Syndicaux	7 novembre 2024
Date d'affichage	7 novembre 2024
Nombre de Membres dont le Comité Syndical est composé	49
Nombre de Délégués en exercice	49
Nombre de Délégués qui assistaient à la séance	13
Nombre de Procurations	03

L'an deux mil vingt-quatre, le treize-novembre, à 17h00, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, à la salle des fêtes de Roullours - 14500 VIRE NORMANDIE, sous la présidence de Monsieur Francis HERMON, Président.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs ARNAUD Christine, CHENEL Fernand, COURTEILLE Jacques, DEBROIZE Pascal, DROULLON Joël, DUFLOT Alain, GOSSMANN Patrick, HERMON Francis, HEUDE Valérie, LETELLIER Nadine, MURIER Jean-Pierre, RUALT Jean-Claude et SILLERE Michel.

Etaient absents excusés : Mesdames et Messieurs ALLEGRE Gilles, BASYN Dirk, BESSIN Irène, DUVAUX Maryse, FAUDET Olivier, FERGANT Françoise, GALLIER Pierre-Henri, GUETTIER Mickaël, HERBERT Jean-Luc, JUS Eric, LAFOSSE Jean-Marc, MARTIN Eric, RAVENEL Georges et ROSSI Annie.

Etaient absents : Mesdames et Messieurs BAZIN Lucien, BENOIST Bernard, BRISON-VALOGNES Coraline, BROGNIART Frédéric, CATHERINE Pascal, CHANU Hervé, COUPEAUX Alain, DECLOMESNIL Alain, DESMOTTES Nicole, ENGUEHARD Samuel, GOETHALS Corentin, LECHERBONNIER Alain, LEFRANCOIS Denis, LELARGE Michel, LENOBLE Angélique, LEVERT Joël, MAINCENT Lyliane, MALOISEL Gilles, MAROT DECAEN Michel, ROBBES Martine, VELANY Guy et WIELGOSIK Frédéric.

Procurations : de Monsieur BASYN Dirk à Monsieur DROULLON Joël, de Monsieur JUS Eric à Madame HEUDE Valérie, de Monsieur RAVENEL Georges, à Monsieur DUFLOT Alain.

Le quorum n'étant pas requis pour cette deuxième convocation, le Comité Syndical peut valablement délibérer.

La séance a été déclarée ouverte à 17h10.

Madame LETELLIER Nadine a été nommée secrétaire de séance.

Il est rappelé que, par délibération n° 76/2024 en date du 25/09/2024, le Comité Syndical a donné autorisation au Président pour lancer la consultation du marché portant sur l'acquisition de véhicules et engins neufs ou d'occasion avec reprise des véhicules suivants :

Type véhicule	Marque	Immatriculation
FOURGONNETTE	FIAT SCUDO	BD-369-SN
FOURGON	FIAT DUCATO	AG-161-ER
FOURGON	FIAT DUCATO	DG-991-TK
CAMION GRUE	RENAULT M210 GRUE	DG-856-TK
CAMION A BENNE BASCULANTE	RENAULT MASCOTT	DG-518-SX
FOURGONNETTE	RENAULT KANGOO	EF-871-GJ

Ce marché, établi sous la forme d'un appel d'offres ouvert en application des articles L.2124-2, R.2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5 du code de la Commande Publique, est alloté comme suit :

Lot	Désignation
01	1 véhicule type fourgonnette avec reprise de véhicule
02	1 véhicule type fourgonnette avec reprise de véhicule
03	1 véhicule type fourgon avec reprise de véhicule
04	1 véhicule type fourgon avec reprise de véhicule
05	1 véhicule 100% électrique type commercial
06	1 véhicule 100% électrique type commercial
07	1 camion bi-benne 19 tonnes avec reprise de véhicule
08	1 camion grue bi-benne 13 tonnes avec reprise de véhicule
09	1 télescopique

Le Président informe le Comité Syndical que suite à un accident, le camion benne Renault MASCOTT, immatriculé DG-518-SX, est mis hors service et nécessite d'être remplacé en urgence. Un devis a par ailleurs été reçu pour l'achat d'un camion benne d'occasion équipé d'une grue pour un montant de 39 900 € HT, assorti d'une offre de reprise d'un montant de 900 € HT.

Le Président propose de retenir cette offre qui permet de répondre à l'urgence et de supprimer par conséquence le lot n°8 et la reprise du Renault Mascott.

Par ailleurs, une erreur matérielle de pondération d'un sous-critère a été commise dans la délibération n° 76/2024 du 25 septembre 2024 portant sur le lancement d'un marché concernant l'acquisition de véhicules et engins.

L'erreur constatée porte sur la pondération du sous-critère « 2.5 – Service après-vente (coût de déplacement pour intervention, coût horaire de main d'œuvre, distance de l'atelier de SAV concerné, délai minimum d'intervention...) » du critère « 2 – Valeur technique » retenue pour les lots n° 05 et 06 : la pondération mentionnée est de 10.0% alors que celle-ci aurait dû être mentionnée à 5.00%.

Cette erreur n'affecte pas le sens de la décision prise par le Comité Syndical (publication de l'appel d'offres non effectuée à la date de réunion du Comité Syndical)

Le cas échéant, sans qu'il soit nécessaire de procéder préalablement au retrait de la délibération entachée d'une erreur matérielle, il convient de corriger cette erreur par une délibération rectificative.

De ce fait, le marché à lancer serait modifié de la façon suivante :

1/ Retrait du « **lot n° 08 : 1 camion grue bi-benne 13 tonnes avec reprise de véhicule** »

2/ Retrait du véhicule **Camion à benne basculante Renault MASCOTT immatriculé DG-518-SX**, de la liste des véhicules à reprendre

3/ Le sous-critère « 2.5 – Service après-vente (coût de déplacement pour intervention, coût horaire de main d'œuvre, distance de l'atelier de SAV concerné, délai minimum d'intervention...) » du critère « 2 – Valeur technique » pour les lots n° 05 et 06 a une pondération de 5.00%

Le Président rappelle que le lancement de la consultation pour ce marché n'a pas encore été effectué.

Vu la délibération n° 76/2024 du 25/09/2024

Après délibération, à l'unanimité des présents, les délégués syndicaux :

- **APPROUVENT** les modifications à apporter au marché d'attribution de véhicules et engins comme suit :

1/ Retrait du « **lot n° 08 : 1 camion grue bi-benne 13 tonnes avec reprise de véhicule** », aboutissant à l'allotissement du marché comme suit :

Lot	Désignation
01	1 véhicule type fourgonnette avec reprise de véhicule
02	1 véhicule type fourgonnette avec reprise de véhicule
03	1 véhicule type fourgon avec reprise de véhicule
04	1 véhicule type fourgon avec reprise de véhicule
05	1 véhicule 100% électrique type commercial
06	1 véhicule 100% électrique type commercial
07	1 camion bi-benne 19 tonnes avec reprise de véhicule
08	1 chariot télescopique

2/ Retrait du véhicule **Camion à benne basculante Renault MASCOTT immatriculé DG-518-SX**, aboutissant à la liste des véhicules à reprendre comme suit :

Type véhicule	Marque	Immatriculation
FOURGONNETTE	FIAT SCUDO	BD-369-SN
FOURGON	FIAT DUCATO	AG-161-ER
FOURGON	FIAT DUCATO	DG-991-TK
CAMION GRUE	RENAULT M210 GRUE	DG-856-TK
FOURGONNETTE	RENAULT KANGOO	EF-871-GJ

3/ Rectification de l'erreur matérielle de pondération du sous-critère « 2.5 – Service après-vente (coût de déplacement pour intervention, coût horaire de main d'œuvre, distance de l'atelier de SAV concerné, délai minimum d'intervention...) » du critère « 2 – Valeur technique » pour les lots n° 05 et 06 : cette pondération est de 5.00% soit, la pondération globale suivante :

Pour les lots n°05 et 06 :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	50.0 %
2-Valeur technique	45.0 %
2.1- <i>Caractéristiques et fonctionnalités</i>	5.0 %
2.2- <i>Temps de charge et autonomie des batteries</i>	10.0 %
2.3- <i>Durée de la garantie des batteries</i>	10.0 %
2.4- <i>Durée de la garantie (pièces, main d'œuvre et déplacement)</i>	10.0 %
2.5-Service après-vente (distance de l'atelier de SAV concerné, délai minimum d'intervention, véhicule de remplacement...)	5.0 %
2.6- <i>Délai de livraison</i>	5.0%
3-Performances en matière de protection de l'environnement (consommation énergétique par km)	5.0 %

- **DONNENT TOUS POUVOIRS** à Monsieur le Président pour mener à bien l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré en séance publique les, jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le PRESIDENT
du Syndicat des Eaux du Bocage VIROIS,
Francis HERMON

